

**Séance du 2 mars 2015****à 19h00**

Présents : CANALIS Josette, CESCO Yolande, CHESNAY Patrick, GACQUIERE Jean, GUY Raymond, MARTIN-BOURNAZEL Florence, PENNAVAYRE Jean-Pierre, VALISSANT Marie-France, VANDERCAMERE Michel.

Absents non excusés : FERAUD Olivier, MIRC Véronique

Secrétaire de séance : CESCO Yolande

Date de convocation : 23-02-2015

**1 – Délibération sur le projet éolien :**

Dans le cadre du projet éolien déposé par EDF Energie Nouvelles, Monsieur le Maire donne lecture de l'historique de ce dossier :

- 22 Mars 2013 le Conseil Municipal délibère et autorise une étude pour un parc éolien de 9 machines sur les communes d'Issel / Labécède-Lauragais par 9 voix pour et 2 contre. Cette délibération étant sans engagement de notre part.
- Relancé dans le dernier trimestre 2013, le maire a demandé de mettre ce projet en stand-by suite aux prochaines élections municipales.
- Fin 1<sup>er</sup> trimestre 2014, suite à un nouveau contact avec la société EDF Energies Nouvelles, une demande de mise en place d'un mât d'étude est déposée pour la zone des Combelles-Basses. Demande validée par le Conseil Municipal dans sa séance du 11 avril 2014 par 8 voix pour et 3 voix contre.
- Le porteur de projet nous précise que l'étude portera sur un parc de 8 à 12 machines, signification lui est faite que cet accord n'engage en rien la Mairie sur la poursuite du projet.
- Devant l'avancée du projet, après avoir émis l'idée d'organiser une réunion pour les villageois, Monsieur le maire diffuse une circulaire d'information et demande la tenu d'une exposition sur le sujet afin de répondre aux questions que pourraient se poser les Labécédois sur l'emplacement des machines et les conséquences environnementales.
- Monsieur le maire précise que les retours financiers d'un tel projet se font sur les propriétaires des terrains, la Communauté de Communes, le département et la Région. Malgré cela, il confirme qu'il a négocié avec Monsieur le Président de la Communauté de communes un retour de revenus pour Labécède-Lauragais, à ce jour 20 000€ annuel et 30 000 € par le porteur de projet.
- Suite au Conseil Municipal du 18 février 2015 l'organisation d'une réunion publique a été validée à l'unanimité.
- Monsieur le Maire annonce avoir stoppé toutes négociations suite à l'avis défavorable donné par la commune d'Issel sur le projet.

- Il confirme que l'avis à donner aux services de la D.D.T.M sur ce projet éolien d'Issel est demandé au Conseil municipal et non au Maire.
- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme vouloir se positionner sur ce projet après la réunion publique prévue pour le 1<sup>er</sup> avril 2015. (9 votants – 7 pour – 2 contre)

Pour rappel, Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise par la commune d'Issel et précise les conditions règlementaires pour un référendum sur ce sujet.

Ayant épuisé l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève cette séance du 2 Mars 2015 à 19h25

Le secrétaire de séance

Le Maire

Patrick CHESNAY

Les Conseillers Municipaux présents